

COMPOSITION DE JURY LICENCE

ANNÉE 2019/2020

UFR DES SCIENCES

LICENCE

Mention informatique

Parcours **Double licence informatique et mathématiques**

DECISION N° 2019-DEVE-064

Le Président de l'Université Paris-Sud

VU le code de l'éducation, et notamment ses articles L612-2 à L612-4, L613-1, L712-2, et D612-32-1 à R612-32-6 ;

VU l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif à la licence, et notamment son article 18 ;

VU l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;

VU l'arrêté ministériel du 15 juillet 2015 accréditant l'Université Paris XI en vue de la délivrance de diplômes nationaux ;

DECIDE

Article 1

Le **jury de semestre** de la double licence L1 informatique et mathématiques est composé comme suit pour le 1^{er} semestre et 2^e semestre de l'année universitaire 2019/2020 pour la session 1 et pour la session 2 :

Président du Jury :

Nom - Prénom	Qualité
AL AGHA Khaldoun	Professeur

Autres membres du Jury :

Nom - Prénom	Qualité
POURSAT Marie-Anne	Maître de Conférence
RAMBOUR Philippe	Maître de Conférence

Article 2

Le **jury d'année** de la double licence L1 informatique et mathématiques est composé comme suit pour la session 1 et pour la session 2 de l'année universitaire 2019/2020:

Président du Jury :

Nom - Prénom	Qualité
AL AGHA Khaldoun	Professeur

Autres membres du Jury :

Nom - Prénom	Qualité
POURSAT Marie-Anne	Maître de Conférence
RAMBOUR Philippe	Maître de Conférence

Article 4

La présente décision sera affichée sur les lieux d'examen.

Article 5

La Directrice Générale des Services de l'Université Paris-Sud est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à ORSAY, le 07/10/2019

Le Président de l'Université Paris-Sud,


UNIVERSITÉ
PARIS
SUD
PRÉSIDENCE
Alain SARFATI
91405 ORSAY cedex